

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2013

Au cours de sa séance du 19 février 2013 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé les comptes administratif et de gestion 2012.**

Le premier est établi par le Maire, le second par le M. le Trésorier Principal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2012 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultats de l'exercice</u>
- Section de fonctionnement	808.401,82 €	663.881,89 €	Excédent 144.519,93 €
- Section d'investissement	309.162,56 €	692.174,64 €	Déficit - 383.012,08 €

Le déficit d'investissement est dû essentiellement aux subventions attendues qui ne seront encaissées qu'en 2013 (252.002 €)

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, soit la somme de 144.519,93 €, au financement de la section d'investissement du budget 2013.**

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2013 à 84 € par élève à l'école maternelle et à 79,50 € par élève à l'école élémentaire, soit une augmentation respective de 1,8 % pour la première et 1,7 % pour la seconde,**

- Soit pour l'école maternelle : 41 élèves x 84 € = 3.444 €
- Soit pour l'école élémentaire : 88 élèves x 79,50 € = 6.996 €

➤ **sollicité une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour la réalisation du plateau surélevé au carrefour des rues de Metz, du Calembourg et de Vigneulles.**

La réalisation d'un plateau surélevé prévue en 2013, en remplacement des feux tricolores au niveau du carrefour susindiqué, peut bénéficier d'une aide financière de 30 % du Conseil Général sur un coût hors taxe de 55957 €. Un « cédez le passage » sera mis en place pour les usagers accédant des rues de Vigneulles et du Calembourg à la rue de Metz.

➤ **octroyé une subvention d'équipement au Foyer des Jeunes d'un montant de 200 €.**

Le Foyer des Jeunes a acquis un banc à lombaires et une machine « smith » destinés à la section remise en forme pour un montant de 640,10 € TTC. Une subvention de 250 € du Conseil Général a été obtenue sur ces acquisitions. Le Conseil Municipal a lui octroyé la somme de 200 € en application du règlement d'octroi des subventions aux associations à 14 voix pour et une abstention (M. ZIEGLER).

➤ **octroyé une subvention d'équipement à l'association « Les Arts 57 » d'un montant de 145 €.**

Les Arts 57 projettent l'acquisition d'une sono portable d'un montant de 289 € TTC. Le Conseil Municipal a octroyé la somme de 145 € en application du règlement d'octroi des subventions aux associations. M. ZIEGLER n'a participé ni au débat, ni au vote compte tenu du lien qui le lie à la Présidente de cette association.

➤ **mis à jour le régime indemnitaire dont bénéficie l'agent de catégorie A de la fonction publique territoriale.**

Un décret de 2008 a modifié le régime indemnitaire des fonctionnaires d'Etat. Ces dispositions s'appliquent par équivalence aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

.../...

➤ **modifié le tableau des emplois communaux pour permettre la promotion ou l'avancement de grade de trois agents du service technique.**

➤ **accepté le transfert à METZ-METROPOLE de la compétence « création, gestion et entretien des sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ».**

➤ **pris acte de la suite donnée à plusieurs déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2012.**

Il s'agit d'une pure formalité administrative pour permettre à la commune de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2013.

➤ **présenté une demande de dérogation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.**

Le Conseil Municipal a demandé le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 compte-tenu du manque de temps et de visibilité pour une mise en place à la rentrée 2013-2014 et compte-tenu de la nécessité d'une concertation avec l'A.L.P, gestionnaire du périscolaire et de la restauration scolaire, et des communes adhérentes, soit Plesnois, Norroy-le-Veneur, Semécourt et Fèves. Le Conseil a également demandé que l'aide financière des communes se pérennise à la rentrée 2014 dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013.

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATION :

Un appartement type F2 est à louer :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 60 m², 1 séjour, 1 chambre, 1 cave, 2 emplacements de parking, (Cuisine et chambre sous velux)
- Loyer 516 € + charges 8,50 € = 524,50 € mensuels.